ANNEXE J

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION DE LA FAUNE D'UN AÉROPORT CIVIL

ÉVALUATION DU PLAN DE GESTION DE LA FAUNE D'UN AÉROPORT CIVIL

La présente annexe décrit un système (adapté de Seubert, 1994¹) permettant l'évaluation objective de l'application du plan de gestion de la faune d'un aéroport. Cinq catégories d'évaluation, chacune assortie d'une liste des éléments évalués, servent à indiquer la qualité de l'application du plan de gestion de la faune de l'aéroport.

- Catégorie 1. Fonctions de gestion liées au risque faunique en zone aéroportuaire
- Catégorie 2. Gestion des oiseaux en zone aéroportuaire
- Catégorie 3. Gestion des mammifères en zone aéroportuaire
- Catégorie 4. Présence d'habitats et de sources de nourriture entraînant un risque faunique à l'aéroport
- Catégorie 5. Utilisation de terrains et sources de nourriture à l'extérieur de l'aéroport entraînant un risque faunique à l'aéroport

Les éléments des catégories 1 à 4 permettent d'évaluer le degré d'application du programme de gestion. Les éléments de la cinquième catégorie sont évalués sous l'angle du niveau de risque. Aucun élément n'est censé couvrir toutes les possibilités. Ces éléments peuvent être adaptés ou étendus en fonction des besoins particuliers de l'aéroport.

Pour les besoins de l'évaluation, chaque élément des catégories 1 à 4 est examiné et noté selon l'échelle suivante.

- **S = Satisfaisant.** Si l'évaluateur conclut que les autorités aéroportuaires ont pris en temps opportun les mesures nécessaires pour réduire un risque faunique conformément au plan, il attribue la cote « satisfaisant ».
- I = Insatisfaisant. Si aucune mesure n'a été prise ou que les mesures prises ne conviennent pas, l'évaluateur attribue la cote « insatisfaisant ».
- **AM = Amélioration nécessaire**. Si une mesure est en retard sur le calendrier prévu ou qu'elle n'est accomplie qu'en partie, l'évaluateur

¹ Seubert, J. L. 1994. Assessing the implementation of wildlife hazard management programs at civil airports. Proceedings of Bird Strike Committee Europe, 22:275-284.

attribue la cote « amélioration nécessaire » ou « insatisfaisant », selon le niveau de risque.

SO = Sans objet. S'il apparaît que certaines techniques ou certains éléments de l'énumération n'ont pas leur raison d'être à l'aéroport en question, l'évaluateur utilise la mention « sans objet ».

Toute cote « AM » ou « I » doit être accompagnée d'une explication de l'évaluateur sur la formule d'évaluation sommaire (dernière page de la présente annexe). Voici des exemples d'évaluation nécessitant une justification.

Catégorie 1. Fonctions de gestion liées au risque faunique en zone aéroportuaire

Absence des permis requis (code 1.1) pour tuer au fusil ou piéger des oiseaux ou des mammifères : « I ».

S'il est tenu compte de carcasses trouvées sur les pistes pour documenter les impacts d'oiseaux sans que les espèces soient identifiées (code 1.13) : « AM ».

Catégorie 2. Gestion des oiseaux en zone aéroportuaire

Absence de mesures bioacoustiques (code 2.2): « I ».

Retard dans l'installation de fils (code 2.9) au-dessus d'un étang situé en zone aéroportuaire : « AM » ou « I », selon le niveau de risque.

Les rapaces ne sont pas piégés et déplacés (code 2.22) : « I ».

Catégorie 3. Gestion des mammifères en zone aéroportuaire

Clôtures en mauvais état (code 3.2) : « AM ».

Pas de rodenticides (code 3.12) pour réduire une population de rongeurs attirant des rapaces : « I ».

Catégorie 4. Présence d'habitats et de sources de nourriture entraînant un risque faunique à l'aéroport

Gestion inadéquate des ordures (code 4.9) : « AM ».

Maintien d'arbres servant de perchoirs ou absence de coupe d'éclaircie pour rendre le site moins attrayant (code 4.3) : « I ».

Les catégories 1 à 4 portent sur des mesures prises à l'aéroport pour réduire le risque faunique.

La **catégorie 5** consiste en une liste d'utilisations de terrains et de sources de nourriture extérieurs qui risquent d'attirer des oiseaux et d'autres animaux à l'aéroport. L'évaluateur note chaque élément de la liste selon une échelle de 0 à 3 :

- **0** = absence de source de nourriture ou d'aménagement dangereux;
- 1 = source de nourriture ou aménagement sans problème observé ni prévu;
- **2** = présence de certains animaux sauvages créant un problème possible ou probable; à surveiller;
- 3 = risque faunique notable exigeant des mesures.

Souvent, le problème faunique des aéroports est attribuable à ces facteurs extérieurs, mais les autorités aéroportuaires n'ont aucun pouvoir sur les utilisations des terrains privés. Elles peuvent néanmoins adopter des programmes pour réduire l'incidence de ces facteurs extérieurs (sites d'enfouissement et activités agricoles) et informer les autorités locales et les propriétaires terriens des dangers et des méthodes qui peuvent les atténuer (code 1.12).

Aéroport	Date	Évaluation - Page 1 de 6

CATÉGORIE 1. Fonctions de gestion liées au risque faunique en zone aéroportuaire

CODE ÉLÉMENT S AM I SO 1.1 Obtention des permis fédéraux, d'État et municipaux de gestion de la faune. 1.2 Programmation des évaluations du risque faunique et d'autres études au besoin pour évaluer le risque que des animaux sauvages soient attirés par des habitats, une utilisation de terrains et des sources de nourriture dans les environs. 1.3 Établissement d'un plan de gestion de la faune fondé sur l'évaluation du risque faunique et d'autres études et facteurs. 1.4 Détermination et délégation des pouvoirs et responsabilités relatifs au plan de gestion de la faune. 1.5 Supervision, mise en œuvre et coordination du plan de gestion de la faune. 1.6 Évaluation annuelle (au minimum) du plan de gestion de la faune. 1.7 Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes. 1.15 Signalement de tous les impacts d'animaux à la FAA.			COTE			
1.2 Programmation des évaluations du risque faunique et d'autres études au besoin pour évaluer le risque que des animaux sauvages soient attirés par des habitats, une utilisation de terrains et des sources de nourriture dans les environs. 1.3 Établissement d'un plan de gestion de la faune fondé sur l'évaluation du risque faunique et d'autres études et facteurs. 1.4 Détermination et délégation des pouvoirs et responsabilités relatifs au plan de gestion de la faune. 1.5 Supervision, mise en œuvre et coordination du plan de gestion de la faune de l'aéroport. 1.6 Évaluation annuelle (au minimum) du plan de gestion de la faune. 1.7 Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.			S	AM	ı	SO
d'autres études au besoin pour évaluer le risque que des animaux sauvages soient attirés par des habitats, une utilisation de terrains et des sources de nourriture dans les environs. Etablissement d'un plan de gestion de la faune fondé sur l'évaluation du risque faunique et d'autres études et facteurs. 1.4 Détermination et délégation des pouvoirs et responsabilités relatifs au plan de gestion de la faune. 1.5 Supervision, mise en œuvre et coordination du plan de gestion de la faune de l'aéroport. Evaluation annuelle (au minimum) du plan de gestion de la faune. 1.7 Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.		gestion de la faune.				
l'évaluation du risque faunique et d'autres études et facteurs. Détermination et délégation des pouvoirs et responsabilités relatifs au plan de gestion de la faune. Supervision, mise en œuvre et coordination du plan de gestion de la faune de l'aéroport. Évaluation annuelle (au minimum) du plan de gestion de la faune. Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. Etablissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). Cestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.2	d'autres études au besoin pour évaluer le risque que des animaux sauvages soient attirés par des habitats, une utilisation de terrains et des sources de nourriture dans les				
relatifs au plan de gestion de la faune. 1.5 Supervision, mise en œuvre et coordination du plan de gestion de la faune de l'aéroport. 1.6 Évaluation annuelle (au minimum) du plan de gestion de la faune. 1.7 Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.3	· •				
gestion de la faune de l'aéroport. 1.6 Évaluation annuelle (au minimum) du plan de gestion de la faune. 1.7 Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.4	l '				
faune. 1.7 Formation du personnel responsable de l'application du plan à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.		gestion de la faune de l'aéroport.				
à l'aéroport, et spécialement du personnel de terrain. 1.8 Exécution de patrouilles par un personnel formé; surveillance et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.6	·				
et inspection des zones critiques et interventions au besoin. 1.9 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.7					
 Établissement d'un lien de communication entre le personnel de gestion de la faune et le personnel de l'ATC. 1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes. 	1.8					
1.10 Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations radar). 1.11 Gestion des habitats de manière à réduire ou éliminer les facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.9	Établissement d'un lien de communication entre le personnel				
facteurs attirant la faune. 1.12 Adoption de politiques interdisant de nourrir les animaux et de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.10	Maintien d'un système d'avertissement des pilotes concernant le risque faunique (NOTAMS, ATC, observations				
de laisser des déchets alimentaires à découvert. 1.13 Coordination avec les autorités et les propriétaires lo caux de l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.11					
l'utilisation des terrains et de la résolution du problème faunique aux environs de l'aéroport. 1.14 Tenue d'un registre quotidien des activités de gestion de la faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.12					
faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux; consignation par espèce des restes trouvés sur les pistes.	1.13	l'utilisation des terrains et de la résolution du problème				
1.15 Signalement de tous les impacts d'animaux à la FAA.		faune, des activités de la faune et des impacts d'animaux;				
	1.15	Signalement de tous les impacts d'animaux à la FAA.		_		

Aéroport	Date	Évaluation - Page 2 de 6
, to opoit	<u> </u>	

CATÉGORIE 2. Gestion des oiseaux en zone aéroportuaire

		COTE			
CODE	·		AM		SO
	DISPERSION, DISSUASION, EXCLUSION, RÉ	PULS	ION		
2.1	Patrouilles motorisées de surveillance des oiseaux				
2.2	Bioacoustique (cris de détresse)				
2.3	Bruits électroniques				
2.4	Canons au propane				
2.5	Pyrotechnie				
2.6	Tirs d'effarouchement				
2.7	Installation de filets sur les poutres, les étangs, etc.				
2.8	Réduction des perchoirs (p. ex., aiguilles en acier inoxydable)				
2.9	Filets aériens au-dessus des étangs, fossés, toits, etc.				
2.10	Répulsifs chimiques				
2.11	Fauconnerie				
2.12	Chiens				
2.13	Avions téléguidés				
2.14	Éclaircie ou élimination des arbres et buissons servant de lieux de repos				
2.15	Programme de tonte				
2.16	Épouvantails				
2.17	Effigies d'oiseaux morts				
2.17	Emgroo a croadax morto				
	<i></i>				
	ÉLIMINATION	1			1
2.18	Capture à l'aide de substances chimiques (alphachloralose)				
2.19	Destruction des nids et des œufs				
2.20	Empoisonnement				
2.21	Recours à des prédateurs détruisant les œufs (renards, porcs, etc.)				
2.22	Tir au fusil				
2.23	Piégeage et déplacement (p. ex., rapaces)				

CATÉGORIE 3. Gestion des mammifères en zone aéroportuaire

	ODE TECHNIQUES		CC)TE	
CODE			AM	-	SO
	DISPERSION, DISSUASION, EXCLUSION, RI	ÉPUL	SION		
3.1	Barrières à bestiaux				
3.2	Clôtures				
3.3	Patrouilles motorisées				
3.4	Canons au propane				
3.5	Pyrotechnie				
3.6	Gaine de câbles électriques résistant aux rongeurs				
	ÉLIMINATION				
3.7	Chasse restreinte (p. ex., chevreuils)				
3.8	Destruction des tanières (p. ex., coyotes)				
3.9	Fumigants (p. ex., marmottes)				
3.10	Pièges mortels (p. ex., castors, rats musqués)				
3.11	Pièges inoffensifs et déplacement ou euthanasie				
	(p. ex., chiens)				
3.12	Rodenticides (p. ex., souris, écureuils)				
3.13	Tir au fusil (p. ex., chevreuils, marmottes, lièvres)				
-					

Aéroport	Date	Évaluation - Page 4 de 6

CATÉGORIE 4. Présence d'habitats et de sources de nourriture entraînant un risque faunique à l'aéroport

		COTE			
CODE	ÉLÉMENTS	S	AM		SO
	GESTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA VÉGÉTA	TION			
4.1	Cultures agricoles (surtout céréales)				
4.2	Labourage, tonte, récolte (rongeurs, insectes, vers)				
4.3	Aménagement paysager (arbres fruitiers et perchoirs attirant les oiseaux)				
4.4	Broussailles, arbustes et boisés (couvert, pâture du chevreuil)				
4.5	Sites de nidification (p. ex., arbres) pour l'aigrette, les				
1.0	rapaces, etc.				
	TRAITEMENT DES DÉCHETS ET ASSAINISSEME	NT		1	
4.6	Nourrissage d'oiseaux et de mammifères par des gens				
4.7	Entreposage de déchets alimentaires (p. ex., cantines, services alimentaires)				
4.8	Décharges				
4.9	Rebuts				
4.10	Étangs et émissaires d'eaux usées				
4.11	Mauvaises herbes, débris de construction, parcs à ferraille				
4.12	Carcasses d'animaux (bétail mort, restes d'impacts d'oiseaux)				
	SOURCES D'EAU				
4.13	Végétation aquatique				
4.14	Canaux, fossés, ruisseaux, gouttières				
4.15	Dépressions dans la chaussée ou au sol où l'eau s'accumule				
4.16	Bassins de retenue (eau, liquide de dégivrage)				
4.17	Fontaines				
	FACTEURS DIVERS	,			,
4.18	Lombrics le long des pistes				
4.19	Couvées d'insectes dans la végétation ou la terre				
4.20	Plantes productrices de graines				
4.21	Toits plats (p. ex., nids de goélands et de mouettes et aires de repos)				
4.22	Structures (hangars, tours, panneaux, pieux, etc.)				
					1

Aéroport	Date	Évaluation - Page 5 de 6
4eroport	Date	Evaluation - rage 5 de 0

CATÉGORIE 5. Utilisations de terrains et sources de nourriture à l'extérieur de l'aéroport entraînant un risque faunique à l'aéroport

CODE	ÉLÉMENT	Cote ^a	COMMENTAIRES
	Agriculture		
5.1	Cultures (surtout céréales)		
5.2	Aquaculture		
5.3	Parcs d'alimentation du bétail		
5.4	Entreposage ou traitement de céréales		
	Établissements commerciaux ou récréatifs		
5.5	Ciné-parcs, parcs d'attraction etc.		
5.6	Restaurants (surtout avec tables extérieures)		
5.7	Aires de pique-nique, parcs		
5.8	Marinas		
5.9	Terrains de golf		
5.10	Toits plats (sites de nidification pour goélands et mouettes)		
F 44	Traitement des déchets		
5.11	Barges de déchets		
5.12	Décharges		
5.13	Stations de transfert		
5.14	Usines de transformation du poisson		
5.15	Étangs et émissaires d'eaux usées		
	Sources d'eau		
5.16	Étangs de retenue (eau, pâture, etc.)		
5.17	Canaux, ruisseaux et fossés		
5.18	Réservoirs, lacs, étangs naturels		
	Aires de nidification, de repos, d'alimentation	on l	
5.19	Refuges et réserves naturelles		
5.20	Aires de nidification (aigrette, rapaces, etc.)		
5.21	Perchoirs (étourneau, aigrette, etc.)		
5.22	Marais, marécages, vasières		

a 0 = absent; 1 = présent, mais sans problème faunique noté ou prévu; 2 = attraction de certains animaux sauvages risquant de poser un problème; à surveiller; 3 = risque faunique notable pour l'aéroport; mesure requise.

Évaluation - Page 6 de 6

Aéroport		Date	_ Évaluati	on - Page 6 de 6
éléments des	catégories 1 à 4	u risque faunique) cotés « insatisfaisa t de la catégorie 5.		uise pour tous les oration nécessaire »
Aéroport				Date
	re ou superviseu	ır de la gestion de	la faune :	Tél.:
	•			Fax:
				Courriel:
Évaluateur	:			Tél.:
				Fax:
				Courriel :
		ou les évaluateurs de (catégories 1 à 4) d		
Code de l'élément	Cote		Justificatio	n
Cammará:		اللايد المستوانية عامية	la a w la viava e e e e	haaain) .
Commental	res generaux de	es évaluateurs (util	iser ie verso au	besoin):